

# Alerte info sur la durabilité

## ANALYSE DE SCÉNARIOS CLIMATIQUES

MARS 2024

La série de bulletins *Alerte info* sur la durabilité de CPA Canada (les **bulletins**) se veut une introduction aux concepts qui sous-tendent les normes d'information et de certification en durabilité. Ces ressources s'adressent aux préparateurs et aux auditeurs d'informations sur la durabilité, soit, en général, les CPA et les autres professionnels du domaine de la durabilité.

Les deux premières Normes IFRS d'information sur la durabilité ont été publiées par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – **ISSB**) en juin 2023. Les normes IFRS S1 *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité (IFRS S1)* et IFRS S2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques (IFRS S2)* sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Un allègement transitoire prévu dans IFRS S1 permet aux entités de fournir des informations sur les possibilités et risques liés aux changements climatiques seulement (conformément à IFRS S2), la première année où elles appliquent ces deux normes. Les informations à fournir selon les normes IFRS S1 et IFRS S2 se veulent complémentaires à celles fournies en vertu des normes IFRS de comptabilité ainsi que des autres principes comptables généralement reconnus, et feront partie des rapports financiers à usage général des entités.

La présentation d'information sur la durabilité n'est pas encore obligatoire au Canada. Cela dit, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (le **CCNID**) vise l'adoption, au pays, des normes d'information sur la durabilité. Pour plus de détails, consultez la page [www.frascanada.ca/fr/ccnid](http://www.frascanada.ca/fr/ccnid). Pour l'instant, l'application de ces normes se fait sur une base volontaire.

La situation en matière d'information financière continue d'évoluer, et les CPA seront appelés à jouer un rôle clé dans la transformation de données liées au climat et à la durabilité en informations de grande qualité destinées aux investisseurs.

L'analyse de scénarios climatiques, au sens d'IFRS S2, n'est pas un concept nouveau, puisqu'elle a fait l'objet d'une recommandation clé du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le **GIFCC**). Cette analyse permet aux entités et aux utilisateurs des rapports financiers à usage général de comprendre la résilience à propos de la stratégie d'une entité

et de son modèle économique face aux incertitudes, aux changements et aux développements liés au climat, compte tenu des possibilités et risques qu'elle a identifiés.

Ce bulletin vise à aider les lecteurs à parfaire leurs connaissances à propos de l'analyse de scénarios climatiques et traite des obligations d'information sur ce sujet définies dans IFRS S2. Il ne constitue pas un guide sur la préparation d'une analyse de scénarios climatiques, mais répond plutôt aux questions suivantes :

1. En quoi consiste l'analyse de scénarios climatiques?
2. Pourquoi une entité devrait-elle effectuer une analyse de scénarios climatiques et pourquoi est-ce important pour les parties prenantes?
3. Quelles sont les dispositions d'IFRS S2 relatives à l'analyse de scénarios climatiques et les obligations d'information connexes?
4. Quels défis l'analyse de scénarios climatiques pose-t-elle?
5. Comment l'analyse de scénarios climatiques interagit-elle avec les normes IFRS de comptabilité?

## En quoi consiste l'analyse de scénarios climatiques?

L'analyse de scénarios est un processus visant à identifier et à évaluer les conséquences potentielles de situations futures plausibles dans un contexte d'incertitude. Elle sert à évaluer prospectivement les risques et possibilités afin de comprendre la résilience de la stratégie et du modèle économique d'une entreprise dans différentes situations hypothétiques.

Un scénario est hypothétique et n'a pas pour but de produire des résultats précis. Il ne faut donc pas confondre ni comparer les scénarios avec les prévisions financières, qui se fondent généralement sur des données historiques et des tendances prospectives. Un scénario ne donne pas une vue d'ensemble de l'avenir, mais représente une analyse de la manière dont l'entité réagirait si certains événements se produisaient.

Analyser des scénarios dans un contexte de changements climatiques est un exercice utile, car il aide les entités et les parties prenantes à comprendre de quelle manière les possibilités et risques liés aux changements climatiques pourraient évoluer et influencer sur leurs activités sur un horizon à long terme. Les scénarios climatiques présentent des points de vue différents sur ce que l'avenir pourrait réserver. De plus, ils constituent un outil approprié pour analyser l'influence de facteurs déterminants sur les émissions futures et les trajectoires de réchauffement climatique, ainsi que leur incidence possible sur la stratégie et le modèle économique d'une entité. Il est peu probable toutefois qu'un scénario se concrétise tel quel.

L'analyse de scénarios climatiques intègre des possibilités et risques connus liés aux changements climatiques et permet d'en identifier d'autres. Les risques liés aux changements climatiques sont répartis en deux catégories : les risques physiques et les risques de transition. Les risques physiques résultent de menaces émanant des changements climatiques, qui comprennent à la fois

des événements graves (par exemple, les inondations, les incendies ou la chaleur extrême) et des conditions chroniques (comme la hausse graduelle de la température moyenne de la planète et l'élévation du niveau de la mer). Les risques de transition comprennent les changements touchant l'environnement général, notamment, de l'économie, de la réglementation, de la consommation et des technologies, provoqués par le mouvement vers une économie sobre en carbone. Les possibilités liées aux changements climatiques désignent les effets positifs que les changements climatiques seraient raisonnablement susceptibles d'avoir sur les perspectives d'une entité. Les efforts qui visent à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter peuvent donner lieu à des possibilités liées aux changements climatiques pour l'entité.

## **Pourquoi une entité devrait-elle effectuer une analyse de scénarios climatiques et pourquoi est-ce important pour les parties prenantes?**

Parce que les changements climatiques sont un facteur commercial important auquel les investisseurs accordent de plus en plus d'attention. Une analyse de scénarios climatiques n'est pas uniquement un exercice de conformité : c'est un outil qui sert également à identifier les possibilités et risques émergents. Compte tenu de l'incertitude qui pèse quant au moment où les possibilités et risques liés aux changements climatiques se manifesteront et quant à la façon dont ils le feront, il est difficile pour les entités, et pour les utilisateurs de leurs rapports financiers à usage général, de comprendre les effets potentiels des changements climatiques sur leur stratégie et leur modèle économique et, par conséquent, de prendre des décisions d'affaires ou d'investissement éclairées.

Il est important pour les entités et leurs principales parties prenantes, comme les investisseurs, de pouvoir évaluer les répercussions des possibilités et risques liés aux changements climatiques sur leurs activités. L'analyse de scénarios climatiques est un outil essentiel pour évaluer, à l'aide de simulations de crise, la vulnérabilité des stratégies actuelles par rapport à différents scénarios afin d'orienter la planification stratégique, de mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques et d'élaborer des plans d'urgence appropriés. De même, les informations sur l'analyse de scénarios climatiques aident les investisseurs et d'autres parties prenantes à comprendre la résilience climatique de la stratégie d'une entité et de son modèle économique face aux incertitudes, aux changements et aux développements liés au climat, compte tenu des possibilités et risques qu'elle a identifiés à cet égard.

L'analyse de scénarios climatiques permet à l'entité :

- d'identifier les possibilités et les risques au sein de ses activités afin d'orienter la planification stratégique, opérationnelle et financière au moyen de l'intégration de l'analyse de scénarios climatiques dans les processus de gestion des risques d'entreprise;
- de hiérarchiser les possibilités et les risques constatés afin de mettre l'accent sur les facteurs les plus importants en vue de l'élaboration de mesures stratégiques et d'atténuation;

- d'évaluer, à l'aide de simulations de crise, la vulnérabilité des stratégies actuelles par rapport à différents résultats futurs, d'évaluer la résilience du plan d'affaires et d'élaborer des plans d'intervention plus rapide en cas de chocs;
- d'affecter des capitaux de manière efficace en identifiant les possibilités et les faiblesses au sein de l'entité;
- de répondre aux questions des investisseurs, des prêteurs et des assureurs au sujet de la résilience de l'entité face aux changements climatiques;
- de satisfaire aux obligations d'information futures.

## Quelles sont les dispositions d'IFRS S2 relatives à l'analyse de scénarios climatiques et les obligations d'information connexes?

### Généralités

Étant donné l'importance de l'analyse de scénarios climatiques et les besoins accrus des investisseurs, IFRS S2 exige que l'entité recoure à l'analyse de scénarios climatiques pour évaluer sa résilience climatique au moyen d'une approche appropriée aux circonstances qui lui sont propres (voir plus loin).

La norme IFRS S2 s'aligne globalement sur les recommandations du GIFCC, mais exige, dans certains cas, la communication d'informations supplémentaires ou plus détaillées. L'ISSB a publié une [comparaison générale](#) entre les obligations en vertu d'IFRS S2 et les recommandations du GIFCC à l'intention des entités ayant préparé une analyse de scénarios climatiques en suivant les recommandations du GIFCC.

Les obligations d'information relatives à l'analyse de scénarios climatiques en vertu d'IFRS S2 sont décrites dans deux sections de la norme, l'une portant sur la stratégie et l'autre, sur la gestion des risques. La préparation d'une analyse de scénarios climatiques peut servir à informer la direction de la résilience de sa stratégie actuelle ainsi que des possibilités et risques qu'elle présente. Au chapitre de la gestion des risques, l'entité est tenue d'indiquer si et de quelle manière l'analyse de scénarios climatiques a été utilisée pour identifier, évaluer, hiérarchiser et surveiller les possibilités et risques liés aux changements climatiques (paragraphe 25(b) d'IFRS S2). Cette obligation diffère de celle qui s'applique à l'évaluation de la résilience climatique de l'entité, comme il est décrit ci-après.

### Évaluation des circonstances propres à l'entité

Selon le pilier de la stratégie, le paragraphe 22 d'IFRS S2 exige que l'entité recoure à l'analyse de scénarios climatiques pour évaluer sa résilience climatique au moyen d'une approche appropriée aux circonstances qui lui sont propres. L'entité est tenue d'utiliser une méthode d'analyse de scénarios climatiques qui tient compte de toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il lui est possible d'obtenir à la date de clôture sans devoir engager des **coûts ou efforts excessifs**. Pour évaluer les circonstances qui lui sont propres, l'entité doit tenir compte des éléments suivants :

- a) son exposition aux possibilités et risques liés aux changements climatiques (paragraphe B4 et B5 d'IFRS S2);

- b) les compétences, capacités et ressources dont elle dispose pour effectuer l'analyse de scénarios climatiques (paragraphes B6 et B7 d'IFRS S2).

Cette évaluation peut donner lieu à la réalisation de différents types d'analyse de scénarios climatiques, allant d'une analyse qualitative simple à une analyse quantitative sophistiquée. Par exemple, si l'entité est très exposée aux risques liés aux changements climatiques, une méthode d'analyse quantitative ou sophistiquée serait habituellement jugée appropriée pour elle et les utilisateurs de ses rapports financiers à usage général. Il convient toutefois de noter qu'une analyse quantitative peut également s'accompagner d'une analyse qualitative rigoureuse, l'une n'excluant pas l'autre. L'ISSB reconnaît que les circonstances propres à l'entité peuvent évoluer au fil du temps et que l'entité doit évaluer celles-ci chaque fois qu'elle effectue une analyse de scénarios climatiques et apporte des ajustements au besoin. L'ISSB est conscient, par ailleurs, que le processus d'analyse de scénarios sera de nature itérative et que l'entité développera ses compétences et ses capacités avec le temps, ce qui pourrait nécessiter un raffinement de l'analyse. Enfin, il est à préciser que si l'entité dispose de ressources appréciables, on suppose qu'elle peut investir dans l'acquisition des compétences et capacités dont elle a besoin, mais l'exercice du jugement sera nécessaire pour déterminer le niveau d'investissement requis. Les entités doivent surveiller ce qui émanera de l'ISSB en fait de développements et d'interprétations quant à l'application de ces critères.

### **Détermination de l'approche, des données d'entrée et des scénarios utilisés dans l'analyse**

La détermination de l'approche, des données d'entrée et des scénarios à utiliser est un aspect clé du processus d'analyse de scénarios climatiques, car il faut tenir compte du nombre de scénarios, de leurs sources ainsi que des données d'entrée et des hypothèses à utiliser.

Par exemple, selon les circonstances qui lui sont propres, l'entité peut commencer par utiliser deux scénarios distincts. Ces deux scénarios seront généralement diamétralement opposés quant à la hausse possible de la température de la planète, l'un intégrant les risques que présente la transition vers une économie sobre en carbone (faible hausse moyenne de la température) et l'autre intégrant les risques physiques que comporte une forte augmentation de la température (peu de mesures prises vers une transition). Cependant, l'utilisation de plusieurs scénarios permet à l'entité d'analyser les incidences d'un large éventail d'hypothèses qui donnent des résultats différents et de mieux comprendre l'exposition potentielle aux possibilités et aux risques.

En plus de commencer l'analyse avec un petit nombre de scénarios climatiques, certaines entités peuvent envisager de simplifier ou de réduire les données d'entrée utilisées dans les scénarios, par exemple, en se limitant aux risques les plus importants et pour lesquels des données sont disponibles. Autre exemple, une entité pourrait effectuer une analyse qualitative pour déterminer quelle unité d'exploitation ou partie de ses activités est plus exposée aux risques liés aux changements climatiques, puis une analyse quantitative de scénarios à partir des données d'entrée obtenues de cette unité d'exploitation ou de cet emplacement géographique. Cette approche ciblée pourrait se révéler utile au début, et l'entité pourrait ajouter d'autres unités d'exploitation au fil du temps à mesure qu'elle développe ses compétences et ses capacités.

En général, chaque scénario choisi modélisera les incidences sur les revenus, les coûts et les bénéfices. Les scénarios climatiques peuvent être de nature exploratoire ou normative, et leur utilisation dépendra de l'objectif de l'analyse.

- Les scénarios exploratoires examinent une série de situations futures plausibles en fonction de l'évolution possible de facteurs économiques, sociaux et physiques. Ils servent à tester la résilience de l'entité face aux risques climatiques sur la base de changements projetés ou d'extrapolations de tendances passées.
- Les scénarios normatifs décrivent un résultat précis (par exemple, l'atteinte de la carboneutralité) et procèdent à rebours pour élaborer des trajectoires plausibles à partir de la situation future précisée jusqu'à la situation actuelle, ainsi que les mesures à prendre pour que cette situation future se concrétise.

Il n'existe pas de trajectoire unique menant à un résultat de scénario particulier. Au contraire, différentes combinaisons de facteurs déterminants et d'hypothèses se traduiront par différentes trajectoires plausibles. Les différentes trajectoires sont le reflet des incertitudes généralement liées au moment choisi pour prendre des mesures politiques (par exemple, les trajectoires ordonnées ou désordonnées), à la dynamique des modèles climatiques, à la conjoncture économique, à la consommation d'énergie et aux technologies disponibles. Au moment de choisir les scénarios, les organisations doivent s'efforcer de comprendre leurs hypothèses sous-jacentes.

Les entreprises peuvent soit utiliser les scénarios accessibles au public (comme ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [le **GIEC**], de l'Agence internationale de l'énergie [l'**AIE**] et du Réseau pour le verdissement du système financier [le **NGFS**] ou d'autres), soit élaborer leurs propres scénarios. Les scénarios accessibles au public sont habituellement élaborés par des organismes de recherche gouvernementaux ou internationaux. En outre, il convient de privilégier les scénarios les plus couramment utilisés dans certains secteurs afin d'obtenir une meilleure comparabilité.

L'annexe A présente les familles de scénarios accessibles au public qui sont les plus connues. Ces scénarios peuvent parfois comporter des limites (par exemple, en ce qui concerne le niveau de détail des données, l'ampleur des risques physiques considérés) ou ne pas être adaptés pour fournir une analyse sectorielle suffisante ou des résultats propres à l'entreprise. L'entité peut donc choisir d'élaborer ses propres scénarios climatiques en fonction de ses possibilités et risques ainsi que des principaux facteurs déterminants et des incertitudes les plus utiles à la planification et à la prise de décision. L'élaboration de scénarios à l'interne nécessite beaucoup de ressources et de temps, et peut exiger un engagement pluriannuel et une expertise interne ou externe en la matière.

### Obligations d'information

Pour avoir une utilité réelle, les informations fournies par l'entité doivent être suffisantes pour que l'utilisateur puisse comprendre l'évaluation de sa résilience climatique (paragraphe 22(a) d'IFRS S2). Ces informations comprennent notamment les suivantes :

- les répercussions, le cas échéant, de l'évaluation de l'entité sur sa stratégie et son modèle économique, notamment la manière dont elle aurait à réagir aux incidences identifiées dans l'analyse de scénarios climatiques;
- les zones d'incertitude importantes prises en considération dans son évaluation;
- sa capacité à ajuster ou à adapter sa stratégie et son modèle économique en fonction des changements climatiques à court, moyen et long terme.

Lors de l'examen des incidences financières, l'entité devrait tenir compte de la façon dont la stratégie peut être adaptée pour réduire les risques et maximiser les avantages.

De plus, pour faciliter la compréhension de son analyse, l'entité doit fournir des informations suffisantes sur les données d'entrée utilisées, les principales hypothèses retenues et la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle l'analyse de scénarios climatiques a été effectuée (paragraphe 22(b) d'IFRS S2). Les types d'informations à fournir sont similaires à ceux requis aux fins de la présentation de l'information financière et devraient permettre à l'utilisateur de comprendre le processus et le fondement de l'évaluation de la résilience climatique de l'entité. L'entité doit fournir les informations suivantes :

- Principales données d'entrée :
  - les scénarios climatiques que l'entité a utilisés pour effectuer l'analyse et les sources de ces scénarios;
  - si l'analyse comprend ou non un éventail varié de scénarios climatiques;
  - si les scénarios climatiques utilisés sont associés ou non à des risques de transition ou à des risques physiques liés aux changements climatiques;
  - si l'entité a utilisé ou non, parmi ses scénarios, un scénario climatique qui est cohérent avec ce que prévoit l'accord international sur les changements climatiques le plus récent (c'est-à-dire l'Accord de Paris);
  - les raisons pour lesquelles elle a jugé que les scénarios climatiques qu'elle a choisis sont utiles pour évaluer sa résilience face aux incertitudes, aux changements ou aux développements liés au climat;
  - les horizons temporels qu'elle a utilisés pour l'analyse;
  - le périmètre des activités qu'elle a analysées (par exemple, les lieux et unités d'exploitation utilisés dans l'analyse).
- Principales hypothèses sur lesquelles l'entité s'est fondée lors de l'analyse, dont les suivantes :
  - les politiques liées aux changements climatiques dans les pays ou territoires où l'entité exerce ses activités;
  - les tendances macroéconomiques;
  - les variables nationales ou régionales (par exemple, les conditions météorologiques locales, la situation démographique, l'utilisation des sols, les infrastructures et la disponibilité des ressources naturelles);

- la consommation d'énergie et le portefeuille énergétique;
- les progrès technologiques.

De nombreuses entreprises qui se fondent sur les recommandations du GIFCC ont choisi de communiquer les résultats de leur analyse de scénarios climatiques de manière qualitative. Toutefois, il est probable qu'IFRS S2 crée une approche plus rigoureuse en matière d'analyse de scénarios climatiques et les entités pourront s'efforcer de quantifier les résultats à mesure qu'elles progresseront dans le processus d'analyse. Le type d'informations à fournir dépendra des circonstances propres à l'entité et sera déterminé en fonction de la méthode de présentation de l'information qui est la plus appropriée.

Enfin, on s'attend à ce que l'entité mette à jour son analyse de scénarios climatiques suivant son cycle de planification stratégique (par exemple, tous les trois à cinq ans). Ainsi, si l'entité n'effectue pas d'analyse tous les ans (paragraphe B18 d'IFRS S2), il est acceptable qu'elle présente les mêmes résultats d'analyse de scénarios climatiques au cours de plusieurs périodes de présentation de l'information financière consécutives. Elle est toutefois tenue de procéder annuellement à une analyse de sa résilience afin que les répercussions de l'incertitude climatique sur son modèle économique et sa stratégie soient fondées sur les informations les plus récentes (par exemple, les modifications législatives, la taxe carbone et toute annonce connexe faite par une administration publique pendant la période).

## Quels défis l'analyse de scénarios climatiques pose-t-elle?

Avant de réfléchir aux défis particuliers que pose l'analyse de scénarios climatiques, les préparateurs doivent comprendre ce qu'est une analyse de scénarios climatiques. Il est impératif que tous les niveaux de l'organisation, y compris la direction et les responsables de la gouvernance, comprennent l'objet et la complexité de l'analyse de scénarios climatiques. Comme l'analyse ne doit pas être considérée comme un simple exercice de conformité, mais plutôt comme un précieux outil d'évaluation des possibilités et risques liés aux changements climatiques d'une entité et de sa résilience climatique, la participation des responsables de la gouvernance assurera l'efficacité de l'analyse de scénarios. L'analyse de scénarios climatiques peut exiger beaucoup de ressources et l'organisation qui saisit bien l'ampleur de la tâche sera en mesure de renforcer ses capacités au fil du temps.

Certains des défis particuliers liés à la préparation de l'analyse de scénarios climatiques résident dans les données lacunaires et les compétences nécessaires pour réaliser l'analyse. Ces lacunes comprennent les suivantes :

- **Manque de données historiques :** Il est difficile de comprendre les effets des risques climatiques futurs sur les entreprises si les données historiques sur les pertes subies lors d'événements climatiques antérieurs sont insuffisantes. À l'heure actuelle, la plupart des entités n'effectuent pas un suivi de leur performance par rapport à des variables climatiques comme la

consommation d'énergie pendant les périodes où la température est extrême ou les dommages causés aux biens d'équipement par des vents forts.

- **Interaction de nombreuses variables :** Les entités cherchent à comprendre les risques climatiques, mais doivent modéliser une variété de risques différents. L'interaction des différents risques climatiques peut avoir des conséquences complexes et non linéaires. Par exemple, si pendant plusieurs années de suite, des incendies de forêt et des inondations frappent une région où l'entité exerce ses activités, l'effet opérationnel cumulé sera probablement plus élevé que la somme des effets de chaque événement analysé séparément. L'interaction de différents facteurs de transition comme les modifications des politiques et de la réglementation est également difficile à prévoir.
- **Horizons temporels :** Selon les pratiques actuelles, les évaluations des risques à l'échelle de l'entreprise portent sur des périodes plus courtes que l'analyse de scénarios climatiques. La planification budgétaire ou financière de la plupart des entités couvre une période de trois à cinq ans, cet horizon étant considéré comme un horizon à long terme. En outre, les systèmes de gestion des risques d'entreprise se concentrent surtout sur le court ou le moyen terme, rendant l'intégration difficile. Ces périodes contrastent avec les horizons temporels requis pour l'analyse de scénarios climatiques, car les risques climatiques sont susceptibles de s'accroître sur des horizons à long terme. Au moment de définir les horizons temporels liés aux changements climatiques, les entités peuvent étendre leur analyse au-delà des périodes de planification habituelles afin de cerner tous les effets de ces changements. La norme IFRS S2 ne définit pas les horizons à court, moyen et long terme étant donné que les répercussions des changements climatiques sur les entreprises ne se feront pas sentir au même moment. Cependant, les entités peuvent prendre en compte des facteurs tels que la durée de vie des biens et les horizons de risque pour les secteurs et régions où elles exercent leurs activités.
- **Incohérences dans la modélisation des données :** Les modèles d'analyse de scénarios climatiques se sont multipliés récemment et utilisent une variété de points de données, d'hypothèses et d'algorithmes. Jusqu'à présent, les indications sur l'analyse de scénarios climatiques ont été plus directives que prescriptives, ce qui entraîne des incohérences d'une agence de modélisation à l'autre. Il est donc difficile de comparer les résultats des modèles d'une entité à l'autre, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'utilité des scénarios comme outil d'aide à la décision pour les investisseurs.
- **Information quantitative :** Bien qu'il existe des données accessibles au public aux fins de l'analyse qualitative de scénarios, comme la cartographie de l'exposition et l'identification des risques, des lacunes importantes subsistent pour l'analyse quantitative. Les informations sur la capacité d'adaptation, la vulnérabilité aux risques physiques et les relations entre les répercussions des changements climatiques et les indicateurs financiers varient considérablement. Par conséquent, il faut recourir aux vastes connaissances et au jugement d'experts pour combler les lacunes dans les données nécessaires à la réalisation d'une analyse de scénarios climatiques quantitative.

- **Besoins en ressources** : Comme nous l'avons vu, l'analyse de scénarios climatiques exige beaucoup de ressources, aussi bien en main-d'œuvre spécialisée qu'en systèmes et outils qui facilitent le traitement d'une grande quantité de données.

Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux défis que pose l'analyse de scénarios climatiques. Les informations tirées de cet exercice stratégique donnent une idée générale des répercussions sur la résilience de l'entité. L'exercice du jugement et les incertitudes signifient également que des informations étoffées sont nécessaires pour que l'analyse de scénarios soit utile.

## Comment l'analyse de scénarios climatiques interagit-elle avec les normes IFRS de comptabilité?

La question qui se pose souvent est de savoir si les hypothèses utilisées dans l'analyse de scénarios climatiques devraient être les mêmes que celles utilisées pour d'autres aspects de la présentation de l'information financière comme les tests de dépréciation du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et même l'analyse des pertes de crédit attendues pour les prêts.

La réponse à cette question est loin d'être simple. Selon le paragraphe 23 d'IFRS S1, les données et hypothèses utilisées dans la préparation des informations financières à fournir en lien avec la durabilité doivent être cohérentes — *dans la mesure du possible compte tenu des exigences des normes IFRS de comptabilité ou d'autres PCGR applicables* — avec les données et hypothèses connexes utilisées dans la préparation des états financiers correspondants. Il ne fait aucun doute que les entités doivent prendre en considération les informations produites par l'analyse de scénarios climatiques. Cependant, comme les scénarios sont hypothétiques, il est peu probable qu'un scénario constitue une base appropriée sur laquelle fonder la préparation des états financiers. Il peut donc y avoir des différences légitimes entre les données et hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation aux fins de la présentation de l'information financière et celles utilisées dans l'analyse de scénarios climatiques. Par exemple, l'estimation de la valeur d'utilité conformément aux indications d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs* (en vigueur à la date de la présente publication) ne permet pas aux entités de tenir compte de certaines améliorations d'actifs qui peuvent être intégrées à l'analyse de scénarios. Par ailleurs, les données d'entrée des scénarios climatiques utilisés par l'entité peuvent ne pas correspondre précisément aux hypothèses des intervenants du marché qui seraient utilisées pour évaluer la juste valeur diminuée du coût de vente d'un actif. De plus, les horizons temporels utilisés dans les analyses peuvent être radicalement différents; les scénarios climatiques peuvent évaluer les possibilités et risques sur un horizon plus long que celui utilisé pour le test de dépréciation, par exemple. Par conséquent, les entités doivent examiner attentivement les hypothèses et résultats de l'analyse de scénarios, mais il n'est sans doute pas possible d'utiliser simplement l'analyse de scénarios pour effectuer le test de dépréciation conformément aux normes IFRS.

Des considérations semblables s'appliqueraient à d'autres aspects comme les pertes de crédit attendues, les obligations de mise hors service d'immobilisations (démantèlement), la durée d'utilité et une foule d'autres estimations à prendre en considération au regard de l'information financière. Même si l'analyse de scénarios peut donner des indications sur ces estimations, il est très peu probable qu'elle soit la seule donnée d'entrée de ces estimations.

Le paragraphe 21(b) d'IFRS S1 indique que les entités doivent fournir des informations d'une manière qui permet aux utilisateurs de comprendre les liens entre les informations financières liées à la durabilité et les informations fournies dans d'autres rapports financiers à usage général de l'entité (comme les états financiers correspondants). Par conséquent, lorsque les scénarios servant au test de dépréciation et les scénarios climatiques présentent des différences, il faut l'indiquer de manière appropriée.

### Projets propres à l'IASB

L'IASB a lancé un [projet](#) afin de prendre en considération les informations liées aux changements climatiques et d'autres incertitudes dans les états financiers, ce qui pourrait se traduire par de nouvelles indications et normes comptables.

## Renseignements supplémentaires

### Indications

IFRS S1 : [ISSB-2023-A - Normes IFRS publiées précédemment](#)

IFRS S2 : [ISSB-2023-A - Normes IFRS publiées précédemment](#)

GIFCC : <https://www.tcfithub.org/scenario-analysis/>

Climate Financial Risk Forum : <https://www.bankofengland.co.uk/climate-change/climate-financial-risk-forum>

BSIF : [Exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques - Version à l'étude pour consultation \(osfi-bsif.gc.ca\)](#)

Banque du Canada : <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2021/11/BdC-BSIF-Utiliser-lanalyse-de-scenarios-pour-evaluer-les-risques-lies-a-la-transition-climatique.pdf>

### Sources de scénarios

World Energy Outlook de l'AIE : <https://www.iea.org/topics/world-energy-outlook>

Portail de scénarios du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) : <https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/>

Scénarios climatiques de CMIP6 du gouvernement du Canada : <https://scenarios-climatiques.canada.ca/index.php?page=cmip6-scenarios>

## Annexe A : Exemples courants de scénarios climatiques accessibles au public – Risques physiques et de transition

Catégorie de risque	Famille de scénarios	Scénarios	Horizon temporel
Risques physiques	Profils représentatifs d'évolution de concentration (Representative Concentration Pathways ou RCP) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	RCP2.6 RCP4.5 RCP6.0 RCP8.5	Jusqu'en 2100
	Profils socioéconomiques partagés (SSP) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	SSP1-1.9 SSP1-2.6 SSP2-4.5 SSP3-7.0 SSP5-8.5	Jusqu'en 2100
Risques de transition	World Energy Outlook (WEO) de l'Agence internationale de l'énergie	Scénario « Zéro émission nette à l'horizon 2050 » (Net Zero Energy 2050 ou NZE)  Scénario « Nouveaux engagements annoncés » (Announced Pledges Scenario ou APS)  Scénario « Politiques annoncées » (Stated Policies Scenario ou STEPS)	Jusqu'en 2050
	Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS)	Carboneutralité à l'horizon 2050  Réchauffement inférieur à 2 °C  Zéro émission nette (scénario désordonné)  Transition différée  Contribution déterminée au niveau national  Politiques actuelles	Jusqu'en 2100

## Remerciements

CPA Canada souhaite exprimer sa gratitude au Comité consultatif sur l'information relative à la durabilité, qui lui a prêté assistance dans l'élaboration du présent bulletin.

CPA Canada souhaite aussi souligner la contribution du Groupe de travail sur la préparation d'information sur la durabilité, qui a fourni ses commentaires et revu le présent bulletin.

**Comité consultatif sur l'information relative à la durabilité :**

### Membres

Christine Evans, CPA  
Ernst & Young  
Montréal

Claire Patra, CPA, CA  
Ernst & Young  
Edmonton

Edward Olson, CPA, CA, CIA, GCB.D  
MNP  
Kelowna, Colombie-Britannique

Jeffrey King, CPA, CA  
KPMG  
Toronto

Marc Priestley, CPA, CA  
BDO Canada  
Toronto

Nura Taef, CPA, CA  
Deloitte  
Toronto

Roopa Davé, CPA, CA  
KPMG  
Vancouver

Sarah Marsh, CPA, CA  
PricewaterhouseCoopers  
Vancouver

Scott Bandura, CPA, CA  
PricewaterhouseCoopers  
Calgary

Scott Munro, CPA, CA  
Conseil de gestion financière des Premières Nations  
(Réserve de Capilano de la nation squamish),  
Colombie-Britannique

William J. Murphy, FCPA, FCA  
KPMG  
Toronto

### Observatrice

Jo-Anne Matear  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Toronto

## Commentaires

Merci de faire parvenir vos commentaires sur le présent bulletin, ou vos suggestions pour les prochains, à :

### **Marija Loubser, CPA, CA**

Directrice de projets, Recherche, orientation et soutien

Comptables professionnels agréés du Canada

277, rue Wellington Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3H2

[recherche@cpacanada.ca](mailto:recherche@cpacanada.ca)

## AVERTISSEMENT

Les points de vue exprimés dans le cadre de cette série ne font pas autorité et n'ont pas été officiellement avalisés par CPA Canada ou les organisations représentées par les membres du Comité consultatif. CPA Canada et les membres du Comité consultatif déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de ce document. La présente publication contient uniquement des informations de nature générale; elle ne saurait se substituer à la consultation d'un professionnel.

© 2024 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. La présente publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à [permissions@cpacanada.ca](mailto:permissions@cpacanada.ca).